



## Association «l'écriture prend le large»

**6 ÈME CONCOURS DE NOUVELLES 2017 - 2018**

**DU FESTIVAL LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE DE THÉNAC.**

### **Article 1**

Dans le cadre du prochain Festival littéraire et artistique de THENAC(17) qui se déroulera du **23 au 25 Mars 2018**, l'association l'écriture prend le large organise le sixième concours littéraire.

**Ce concours sera ouvert du 1er septembre 2017 au 20 janvier 2018.**

Pour le bon fonctionnement du comité de lecture et du jury, il est souhaitable de ne pas envoyer son texte au dernier moment. Aucun texte ne sera accepté après cette date.

### **Article 2**

Le concours est ouvert à tous les auteurs francophones âgés de plus de 18 ans résidant en France ou à l'étranger..

***Le thème retenu est: Planète bleue: celle que les hommes construisent avec leur imaginaire, leur intelligence et leur démesure!.***

***A vos plumes !!!***

Les récits ne devront jamais avoir été publiés, quel que soit le support (recueil, journal, revue, internet, autoédition) à la date de la remise du prix, à savoir le **24 mars 2018**.

La participation financière au concours est fixée à 10 euros (*chèque établi à l'ordre de l'association de l'écriture prend le large*). Les jurés ne pourront pas participer.

### **Article 3**

Le récit est à adresser **exclusivement par courriel et sous le seul format word à [concoursdenouvellesthenac@orange.fr](mailto:concoursdenouvellesthenac@orange.fr)**

Il ne devra pas excéder 8000 caractères, espaces compris, police Times New Roman, taille12, interligne double. Vous devez préciser sur votre texte, le titre de votre récit et mentionner en haut à droite votre seul prénom.

**Nous n'accepterons aucun envoi papier.**

Lors de votre envoi, cliquez sur confirmation de lecture, vous aurez ainsi un accusé de réception de votre nouvelle.

### **Article 4**

Vous devez nous adresser une **lettre simple**, comportant le **bulletin d'inscription** dûment complété

(à télécharger sur notre site ou à nous demander par courriel) et votre **chèque de règlement** (à l'ordre de l'association «l'écriture prend le large») à l'adresse suivante :  
**Christine Jovenet, 5 place de l'égalité - 17460 Thénac.**

Le chèque ne sera débité qu'après le déroulement du concours

### **Article 5**

**Le concours est doté:**

- . D'un premier prix d'un montant de 400 euros
- . D'un second prix d'un montant de 150 euros
- . D'un troisième prix: livres offerts par le libraire partenaire du festival.

Le jury se réserve par ailleurs le droit de décerner des prix « coup de coeur».

Les lauréats seront informés par courriel après le 1er mars 2018.

Les nouvelles gagnantes seront publiées sur le site internet de l'association, à l'issue du festival.

Chaque participant pourra également y consulter les résultats du concours.

### **Article 6**

Le jury est constitué de membres de l'association et de personnalités impliquées dans les domaines littéraires, culturels, associatifs et de la vie locale.

Le jury sera attentif aux critères suivants: originalité, respect de l'orthographe et de la grammaire, qualité de l'écriture, adéquation au thème.

Les décisions du jury seront souveraines et non contestables.

### **Article 7**

Les premier, second et troisième prix seront remis lors du festival littéraire et artistique le **samedi 24 mars 2018**.

La présence des lauréats (ou celle d'un représentant de leur choix – *un membre du bureau de l'association peut remplir ce rôle*) est obligatoire pour recevoir le prix.

### **Article 8**

Les organisateurs du concours se réservent le droit de diffuser, éditer et utiliser les textes primés pendant un an, à compter de la diffusion des résultats.

Les participants acceptent totalement et sans réserve le présent règlement.

### **Article 9**

Le jury se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de récits n'étaient pas suffisants. Les participants seraient alors informés de la décision de l'organisateur et les chèques détruits.

*Fait à Thénac le 20 juin 2017*

*Christine Jovenet, responsable du concours, mandatée par le bureau de l'Association .*